



## Décision du Directeur général des élections

Bureau électoral du SÉUO

**Rendue le :** 2026-03-04

**Référence :** 2026 BEO 01

**Défenderesse :** Elnaz Enayatpour

**A. CONTEXTE**

1. Une plainte a été reçue concernant la réponse de la partie défenderesse à un message publié sur Reddit au sujet de Daniel Thorp, candidat à la présidence, qui aurait obtenu une liste d'étudiant·e·s et leur aurait envoyé des courriels.
2. Le message contesté, inclus dans l'annexe A, comprend une présentation de la candidate et répond au message original du fil de discussion, affirmant notamment qu'elle « était très contrariée d'apprendre que [son] adversaire [...] voulait même intenter un procès ».
3. Il est allégué que ce message enfreint l'article 7.1.10 du Code électoral, qui interdit la publication d'informations « manifestement fausses ou malicieusement trompeuses ».

**B. ARGUMENTS**

4. La partie plaignante a fait valoir que Daniel Thorp n'avait jamais intenté de procès pour obtenir une liste d'étudiant·e·s et qu'« une déclaration concernant l'intention d'une personne doit être étayée par des preuves ».
5. En outre, elle a fait valoir que Daniel Thorp n'avait jamais cherché à obtenir des « informations sensibles », mentionnant que ce terme est établi dans la législation canadienne sur la protection de la vie privée et que les noms et adresses électroniques ne constituent pas des informations sensibles au sens de cette définition. Laisser entendre que Daniel Thorp a eu accès à des informations sensibles constituerait donc une violation de l'article 7.1.10.
6. Enfin, elle a fait valoir qu'affirmer une opinion fondée sur une prémisse erronée est trompeur. Dans le cas présent, cela fait référence à la réponse de la partie défenderesse selon laquelle une action en justice serait un « gaspillage ridicule des frais de scolarité ».



7. Lors d'une entrevue, la partie défenderesse a fait valoir qu'elle était en congé pendant les élections et qu'elle n'était pas au courant de ce qui se passait au SÉUO. Elle a déclaré que ses commentaires étaient basés sur ce qu'elle avait vu dans le message Reddit et qu'elle était bouleversée d'apprendre cette information.

### C. ENQUÊTE

8. Daniel Thorp a confirmé qu'il n'avait pas cherché à poursuivre le SÉUO et que les seules informations auxquelles il avait accès étaient les noms préférés des étudiant·e·s et leurs adresses électroniques.
9. Le Bureau électoral accepte cette version comme véridique.

### D. ANALYSE

10. Cette décision soulève une question essentielle pour les institutions démocratiques : qu'est-ce que les candidat·e·s ont le droit de dire ou non? Pour répondre à cette question, le Bureau électoral doit accorder une attention particulière à l'équilibre entre les objectifs du *Code électoral* et le droit des candidat·e·s à s'exprimer devant l'électorat.
11. Le Bureau électoral n'a pas pour vocation de contrôler les discours, en particulier ceux qui portent sur la conduite, le programme ou les politiques des candidats. Nous veillons à ce que la conduite reste dans les limites du *Code*.

### Procès

12. La partie défenderesse a publié le message suivant : « Je suis très contrariée d'apprendre que mon adversaire a estimé que cette demande [la liste des étudiant·e·s] était appropriée et a même voulu tenter un procès ».
13. Bien que cela puisse sembler soutenir l'argument de la partie plaignante, il est important de tenir compte du contexte dans lequel s'inscrit cette déclaration.

Le message original indiquait : « Daniel Thorp a engagé une action en justice contre le syndicat étudiant pour obtenir l'accès à la liste des étudiant·e·s ».

14. La déclaration de la partie défenderesse doit être comprise dans ce contexte comme l'expression d'une préoccupation. La partie défenderesse ne prétend pas que Daniel Thorp voulait intenter un procès, mais qu'elle est « bouleversée d'apprendre » qu'il voulait le faire. La réponse contestée est une réponse au message initial, et non une affirmation quant à la volonté de Daniel Thorp d'intenter un procès. Elle n'a donc pas enfreint le *Code*.

### **Liste des étudiants**

15. La partie défenderesse a écrit dans son message : « Nous [le SÉUO] respectons les accords de confidentialité concernant nos listes d'étudiant·e·s, notamment parce qu'elles peuvent contenir des informations sensibles. »
16. Ce commentaire est factuel. Il s'inscrit dans le contexte d'un message qui fait référence à l'obtention de la liste limitée des étudiant·e·s, mais ce commentaire concerne la liste des étudiant·e·s en général, et l'Université d'Ottawa considère que les informations contenues dans la liste complète sont sensibles. Et même s'il peut sous-entendre quelque chose qui déplaît au plaignant, il n'en reste pas moins conforme au *Code*.

### **Utilisation abusive des frais de scolarité**

17. La citation ci-dessus se poursuit ainsi : « Je suis très contrariée d'apprendre que mon adversaire estime qu'il était approprié de faire cette demande et qu'il a même voulu intenter un procès, ce qui constitue une utilisation ridicule de nos frais de scolarité. » (emphase ajoutée)
18. La fin de cette déclaration est une opinion. Il s'agit d'un jugement politique sur l'utilisation des frais de scolarité, un sujet qui revient régulièrement dans les élections.



19. La partie plaignante a fait valoir auprès du Bureau électoral que cela était trompeur, car cela reposait sur un procès qui n'avait pas eu lieu. Même si aucun procès n'a eu lieu, les candidat·e·s sont autorisé·e·s à exprimer leur opinion sur les procès, et comme mentionné précédemment, le commentaire n'affirme pas qu'il y a eu un procès.
20. Les candidat·e·s sont tout à fait libres de contester ou de critiquer l'opinion de la partie défenderesse, mais tant que celle-ci reste dans les limites du *Code*, le Bureau électoral ne jouera aucun rôle dans sa censure.

## **E. JUGEMENT**

21. Pour les raisons susmentionnées, le Bureau électoral estime que la partie défenderesse n'a pas enfreint l'article 7.1.10 du *Code électoral*.

## Annexe A

Texte original (en anglais) :



Known-Ear-9815 • 4d ago

Hi folks! My name is Elnaz Enayatpour and I'm running for President against Daniel Thorp. You can check out my campaign and message me to chat about my platform and elections on Instagram, @elnaz.seuo.uosu

I've also been the Operations Commissioner of the UOSU for the past year, where part of my job is the management and protection of student lists. We maintain confidentiality agreements on our student lists, especially because they can contain sensitive information. I am so upset to hear that my opponent believed this was an appropriate thing to request and even wanted to open a lawsuit which is a ridiculous use of our student fees.

If you are looking for a candidate who knows UOSU and it's rules, wants to improve it for students and maintain excellent services and programs with lower costs, and advocate against the likely tuition hikes we're going to see next year, I invite you to check out my campaign and get in touch.

Thanks!

👍 77 🗳️ Reply 🏆 Award ➦ Share ...

Traduction en français :

Bonjour à tou·te·s! Je m'appelle Elnaz Enayatpour et je me présente à la présidence contre Daniel Thorp. Vous pouvez consulter ma campagne et m'envoyer un message pour discuter de mon programme et des élections sur Instagram, @elnaz.seuo.uosu. Je suis également commissaire aux opérations du SÉUO depuis un an, où une partie de mon travail consiste à gérer et à protéger les listes d'étudiant·e·s. Nous respectons des accords de confidentialité sur nos listes d'étudiant·e·s, notamment parce qu'elles peuvent contenir des informations sensibles. Je suis très contrariée d'apprendre que mon adversaire estime qu'il était approprié de faire cette demande et qu'il a même voulu tenter un procès, ce qui constitue une utilisation ridicule de nos frais de scolarité. Si vous recherchez une candidate qui connaît le SÉUO et ses règles, qui souhaite l'améliorer pour les étudiant·e·s et maintenir d'excellents services et programmes à moindre coût, et qui s'oppose à la probable augmentation des frais d'inscription que nous allons connaître l'année prochaine, je vous invite à consulter ma campagne et à me contacter. Merci!